ART. 33 N° 422

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 422

présenté par M. Emmanuel Maquet et M. Pierre-Henri Dumont

ARTICLE 33

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit le remplacement d'agents fonctionnaires assermentés par des salariés de droit privé ; il prévoit également de réduire le nombre de membres du conseil d'administration de l'ONF. Ces modifications sont contraires à l'intérêt de l'ONF et des forêts françaises. Le présent amendement vise donc à supprimer cet article.